

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune **BOURBONNE LES BAINS**DEPARTEMENT  
Haute-Marne**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de conseillers :**

- en exercice	19
- présents	19
- votants	19
- absents	0

**Du 12 avril 2019**

L'an deux mille dix-neuf le vendredi 12 avril à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Patrick BREYER, Bernadette CARBILLET, Jean-Marie DENIS, Antoine AARNINK, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia HUGUENOT, Damien CORNU, Amélie MOLTER, Jean-Marie HUGUENIN, Ludivine PERRIN DEROCHE, Dominique RICHARD BRICE

Un scrutin a eu lieu, Mme Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée sa délibération du 21 novembre 2003 par laquelle elle a approuvé la mise en place du nouveau régime indemnitaire des agents de la Ville de Bourbonne les Bains.

L'indemnité spéciale de fonctions des agents de la Police Municipale instaurée a été arrêtée au taux de 16 %.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de bien vouloir approuver, à compter du 1<sup>er</sup> Mai 2019, l'instauration de l'indemnité spéciale de fonctions des agents de Police Municipal au taux maximum soit 20 % du traitement brut soumis à retenue pour pension qui sera appliqué aux agents de la Police Municipale du grade de Brigadier-Chef Principal et de l'autoriser à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Monsieur le Maire précise que le versement de cette indemnité est mensuel.

La présente délibération est adoptée par 18 voix POUR et 1 ABSTENTION (Dominique RICHARD BRICE).

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 15 avril 2019

**OBJET**

Instauration du taux maximum de l'indemnité spéciale de fonctions des agents de Police Municipale à compter du 1er Mai 2019 :  
Modification de la délibération du 21 Novembre 2003

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 15 avril 2019 et que la convocation du Conseil avait été faite le 08 avril 2019

